

VILLE DE DRANCY



ACTUALITÉ

Votre mairie est ouverte 187 h par semaine !

Drancy est l'une des villes du département qui offre la plus large amplitude horaire pour l'accomplissement des démarches de ses habitants. Pourtant à certains moments il peut y avoir un peu d'attente. Nos conseils pour ne jamais faire la queue.

Publié le 01 mai 2019



Quatre points d'accueil

Accomplir ses démarches administratives à Drancy ce n'est pas compliqué. Dans 80 % des cas, tout s'effectue au [guichet unique](#) du centre administratif situé en centre-ville. Un même agent peut instruire toutes vos demandes à un guichet : le renouvellement d'un titre d'identité, une inscription scolaire, une demande d'acte de naissance...

Les habitants des quartiers de l'Avenir, de l'Économie, et du Village Parisien peuvent quant à eux se rendre dans l'une des [Maisons des Services Publics](#) à proximité de leur domicile. Inutile de se rendre au guichet unique sauf pour le renouvellement d'un titre d'identité.

➤ Cliquez sur le nom d'un point d'accueil pour consulter les démarches qui peuvent y être accomplies et les pièces à apporter.

NOS POINTS D'ACCUEIL

SERVICE MUNICIPAL

Guichet Unique

Place de l'Hôtel de Ville
93700 Drancy

✉ GUICHET.UNIQUE@DRANCY.FR

☎ 0148963909



Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (19h30 le jeudi)
Le samedi de 9h à 12h

SERVICE MUNICIPAL

Maison des services publics – quartier Avenir

Place de l'Amitié
93700 Drancy

✉ MSP-AVENIR@DRANCY.FR

☎ 01 48 96 39 29



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h20 à 17h30.
Le samedi de 9h à 12h.

SERVICE MUNICIPAL

Maison des services publics – quartier Cachin

à l'angle des rues du Bois de
Groslay et Schoelcher
93700 Drancy

✉ MSP-CACHIN@DRANCY.FR

☎ 01 48 96 51 66



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h20 à 17h30.
Le samedi de 9h à 12h.

SERVICE MUNICIPAL

Maison des services publics – quartier Économie

29, rue Dominique Roberty
93700 Drancy



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h20 à 17h30.
Le samedi de 9h à 12h.

À quel moment s'y rendre ?

Il n'est pas toujours facile de se dégager du temps entre sa vie professionnelle et familiale. C'est pourquoi la Ville propose une amplitude horaire d'ouverture des services administratifs parmi les plus larges du département.

- 47 h 30 par semaine pour le guichet unique
- 46 h 45 par semaine pour chaque Maison des services publics

Pendant les horaires de bureau

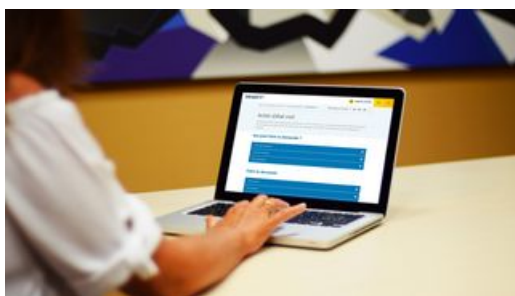
Si n'avez pas de contraintes particulières, préférez la fin de matinée ou le milieu d'après-midi. À ces moments, l'affluence est moindre.

Le samedi matin, le midi ou le jeudi soir

Les permanences permettent en priorité aux actifs qui ne peuvent pas se libérer pendant leur travail d'accomplir de multiples démarches, ce qui peut augmenter le temps passé avec chaque usager.

Attention ! Malgré les moyens déployés, l'attente peut être plus importante certains jours ou à certains moments de l'année. Si vous avez plusieurs démarches ou le renouvellement d'un titre d'identité à accomplir, il convient de ne pas arriver juste avant la fermeture d'un point d'accueil.

- **Selon l'affluence et les dossiers en cours de traitement, l'accès à la permanence du samedi matin pourra exceptionnellement fermer à 11h45.**



Que faire avant de se rendre en mairie ?

Pour éviter d'effectuer un déplacement non nécessaire, consultez l'[annuaire des démarches Drancy.fr](http://annuaire.des.demarches.Drancy.fr). Les démarches les plus courantes ainsi que leurs modalités y sont renseignées : pièces à apporter, points d'accueil le plus proche, horaires et coordonnées...

Et pour certaines démarches, inutile de se rendre en mairie, tout peut s'effectuer par Internet.

Votre mairie 24h/24 depuis votre canapé

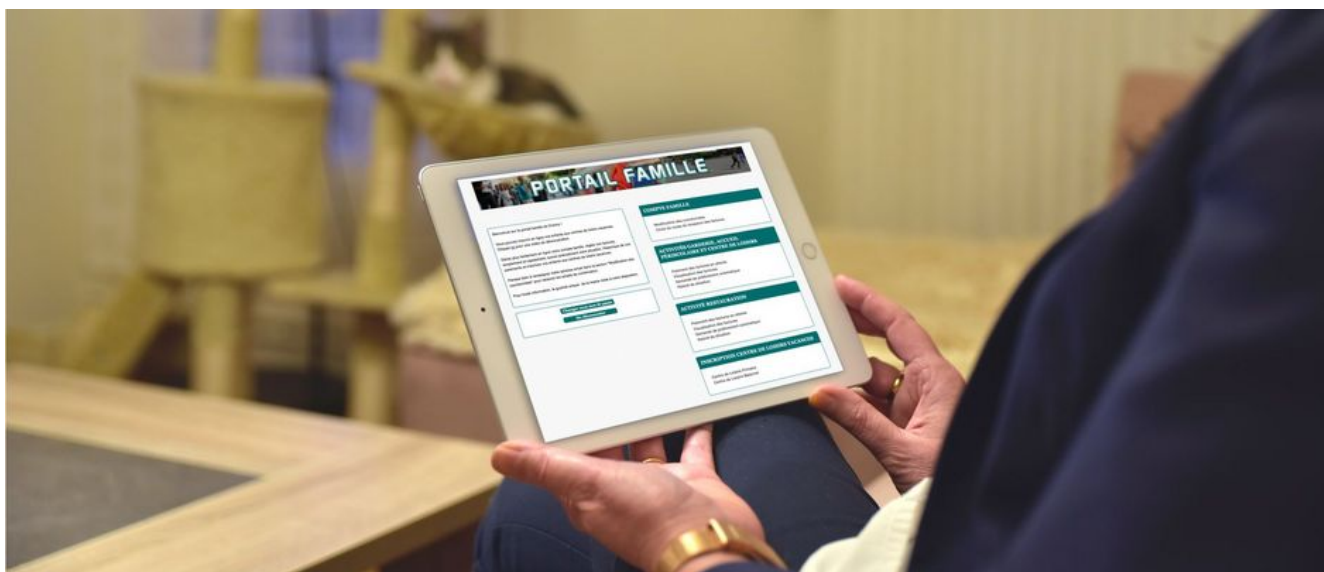
Depuis plusieurs années, la Ville a enrichi son offre de services par Internet. L'objectif : vous simplifier la vie et diminuer l'attente aux guichets.

Que puis-je effectuer par Internet ?

- effectuer une pré-demande de passeport ou de carte d'identité
- obtenir un acte d'état civil
- s'inscrire sur les listes électorales
- inscrire un enfant aux centres de loisirs ou au club-ado
- régler ses factures de cantine scolaire ou d'activités périscolaires
- faire une demande de logement social
- prendre ou annuler un rendez-vous médical au CMS...

> Consulter l'annuaire des démarches et des services

> Découvrir les fonctionnalités du Portail famille



HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Le jeudi jusqu'à 19h30

Le samedi de 9h à 12h